

Distr.  
GENERALE

A/CONF.172/8/Add.4  
26 avril 1994

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

Point 10 b) de l'ordre du jour provisoire \*/

PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES :  
CONSTRUCTION DE BATIMENTS A L'EPREUVE DES RISQUES

Réunion technique

Additif

Résumé de l'exposé préparé au nom des organisations  
mondiales d'ingénieurs FMOI et UATI par M. Stuart Mustow,  
Président de l'Institution des ingénieurs du génie civil,  
et M. Scott Steedman, membre de cette institution

1. Notre connaissance des effets des tremblements de terre ou des tempêtes de vent sur les ouvrages a beaucoup progressé ces dernières années et a permis à la plupart des pays de fixer des normes assez rigoureuses dans leurs codes et règlements sur la construction, du moins pour certaines catégories de bâtiments. Les dommages matériels et les pertes de vies humaines survenus à l'occasion d'événements récents confirment toutefois le point de vue selon lequel l'application de ces codes est généralement insuffisante et que, par voie de conséquence, de nombreux pays sont de plus en plus exposés à des catastrophes naturelles à mesure que l'urbanisation s'accélère partout dans le monde. Deux projets pilotes exécutés par l'Institution des ingénieurs du génie civil pour la FMOI et l'UATI dans le cadre du programme de l'ONU portent précisément sur ces questions.

2. Le premier projet consiste à étudier la vulnérabilité des mégapoles en collaboration avec trois villes, dont chacune occupe une place importante dans les économies nationales et régionales : Djakarta, Karachi et le Grand Manille. De plus amples détails sur ce projet seront fournis au cours de la session technique consacrée aux effets des catastrophes naturelles sur les sociétés modernes.

---

\*/ A/CONF.172/1.

3. Le deuxième projet concerne surtout les difficultés rencontrées dans de nombreux pays avec l'application des codes et règlements concernant les bâtiments. L'atténuation des catastrophes au moyen de pratiques de construction améliorées est un objectif qui est souvent contrarié par l'augmentation des dépenses qu'elles entraînent. Les ressources limitées que l'on peut consacrer à l'inspection et à la surveillance des bâtiments réduisent l'autorité et l'efficacité des services qui en sont responsables.

4. Les campagnes d'information au sein des communautés et de sensibilisation vis-à-vis des risques peuvent être menées dans les sociétés qui ont récemment connu des catastrophes locales ou nationales. Dans les pays qui, de mémoire d'homme, n'ont pas souffert de catastrophes naturelles, toutefois, les initiatives visant à réduire les risques de pertes devront être soigneusement intégrées aux objectifs politiques locaux qui, en général, se rapportent à d'autres domaines, tels que la distribution d'eau, les transports ou l'atténuation du chômage.

5. L'exposé illustre ces problèmes à l'aide d'exemples extraits des études de cas concernant, entre autres, le tremblement de terre d'Erzincan (Turquie) de mars 1992 et celui du Caire (Egypte) survenu en octobre de la même année. La notion importante d'évaluation des risques sismiques est aussi abordée dans une étude de cas concernant la Colombie.

6. La conception générale et détaillée des ouvrages est un élément essentiel de l'atténuation des risques liés aux catastrophes naturelles. Il conviendrait d'établir dans tous les pays des objectifs pour la promotion et l'adoption de bonnes pratiques, non seulement dans les codes et les règlements, mais aussi dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la surveillance des bâtiments et de l'assurance de la qualité.

-----